



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 2 octobre 2018  
à 18 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**30 – Administration et finances**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT / PTI**

- 30.01** Approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.  
1183035010
- 30.02** Adopter le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement, affecter un montant de 695 100 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.  
1183035008

**60 – Information**

- 60.01** Période de questions du public

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1183035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal selon les données suivantes :

Projet	Description	2019	2020	2021	TOTAL
34210	Programme de réfection parcs et piscines	1 495 000	1 200 000	1 200 000	3 895 000
55700	Programme de réfection routière	2 000 000	1 261 000	2 000 000	5 261 000
56700	Programme de réfection de bâtiments	9 637 000	4 971 000	1 932 000	16 540 000
	<b>TOTAL</b>	<b>13 132 000</b>	<b>7 432 000</b>	<b>5 132 000</b>	<b>25 696 000</b>

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1183035010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations (PTI) .  
Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme triennal des immobilisation (PTI) par son conseil d'arrondissement.  
L'Administration municipale a fixé, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 25 696 000\$, soit 13 132 000 \$ pour 2019, 7 432 000\$ pour 2020 et 5 132 000\$ pour 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 200411 - Approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019,2020 et 2021, selon le tableau suivant:

Projet	Description	2019	2020	2021	TOTAL
34210	Programme de réfection parcs et piscines	1 495 000	1 200 000	1 200 000	3 895 000
55700	Programme de réfection routière	2 000 000	1 261 000	2 000 000	5 261 000
56700	Programme de réfection de bâtiments	9 637 000	4 971 000	1 932 000	16 540 000
	TOTAL	<u>13 132 000</u>	<u>7 432 000</u>	<u>5 132 000</u>	<u>25 696 000</u>

**JUSTIFICATION**

Les arrondissements doivent adopter leur Programme triennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le PTI 2019-2021 prévoit des investissements nets de 25 696 000\$, dont 13 132 000\$ en 2019.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'adoption du PTI, lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié sur le site Internet de la ville de Montréal de l'arrondissement de LaSalle le 19 septembre 2018

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 2 octobre 2018 à 18 heures

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En vertu de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE

**ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT

Le : 2018-09-17

Conseillère en gestion des ressources financières C/D RFMI



**Dossier # : 1183035008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement, affecter un montant de 695 100 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

D'adopter le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement, affecter un montant de 695 100 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 07:57

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183035008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement, affecter un montant de 695 100 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville. L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 26 octobre 2018 la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 200643 Adopter le budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement, affecter un montant de 1M\$ des surplus de l'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville

**DESCRIPTION**

Le budget de 2019 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Il a également tenu compte des derniers ajustements découlant de la réforme du financement des arrondissements amorcée depuis quelques années par l'administration municipale. Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 39 365 900 \$ et est financé par un transfert central de 32 718 200 \$, une taxation locale de 4 500 700 \$, des revenus de 1 451 900 \$ et une affectation des surplus d'arrondissement de 695 100 \$

**JUSTIFICATION**

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Financement du budget de l'arrondissement

	2018	2019
Transferts centraux	30 972 900	32 718 200
Taxation locale	4 344 800	4 500 700
Revenus	1 343 600	1 451 900
Affectation des surplus arrondissement	1 000 000	695 100
	<u>37 661 300</u>	<u>39 365 900</u>

### Dépenses de l'arrondissement

	2018	2019
Rémunération	22 459 300	23 412 600
Transport et communication	671 800	672 400
Services professionnels, techniques et autres	4 436 300	4 503 100
Location, entretien et réparation	3 824 300	3 883 400
Biens non durables	3 605 500	3 609 800
Biens durables	209 600	248 900
Contributions à des organismes	1 261 000	1 351 800
Charges inter unités	52 200	52 200
Autres objets	1 141 300	1 631 700
	<u>37 661 300</u>	<u>39 365 900</u>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement de LaSalle publie et affiche un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget.

L'adoption du budget lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié sur le site Internet de la ville de Montréal de l'arrondissement de LaSalle le 19 septembre 2018.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 2 octobre 2018 à 18 heures Adoption du règlement de la taxe locale, avant le 1er décembre 2018 lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D RFMI

Le : 2018-09-17